



Assistance Routière

Pour toute **assistance routière**
vous pouvez maintenant
nous contacter sur notre **numéro vert**

N° Vert **80807070**



L'union pour l'efficacité

Site web: www.ecoetfinances.comPrix: **300Fcfa**

Journal des entrepreneurs

ECO & FINANCES

Quotidien Economique du Togo- REC N°0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC



Economie maritime

CONTRE AMIRAL FOGAN ADEGNON PRÉSENTE LES PERFORMANCES DU PAL

Page 3

Processus d'éla- boration du schéma d'aména- gement du territoire

**Victoire Tomégah-
Dogbé donne le ton**

La Cheffe du gouverne-
ment togolais Victoire
Tomégah-Dogbé a

procéder... Page 2

Audience

**Le Gouverneur du
District 403 A2, Claude
Aguar chez le Premier
ministre**

Le Premier ministre, Victoire
Tomégah Dogbé, a conféré,
le 28 février...

Page 4

Mobilisation des ressources financières au Bénin

**Une hausse de 12,6%
des recettes publiques
en 2022**

Les réformes de mobilisation
des ressources financières
engagées au Ministère
et des finances ...

Page 6

Contre Amiral Fogan
Adegnon, DG du PAL



Acquisition de logement décent

Bank Of Africa signe une convention de partenariat avec Yayra Estate

Page 4



superamco
Les courses faciles

Assivito
Avenue de la nouvelle marche
22 21 46 10

Caisse
Résidence du Bénin
22 61 13 31 / 22 61 13 32

Adlloodin
Carrefour Bodjona
22 25 03 07 / 22 25 03 96

Tokoin
Avenue de la libération
22 22 27 30

Ramco
Direction Ramco
22 21 40 78
22 21 40 79

Processus d'élaboration du schéma d'aménagement du territoire

Victoire Tomégah-Dogbé donne le ton

La Cheffe du gouvernement togolais Victoire Tomégah-Dogbé a procédé le mardi 28 février 2023 à Lomé, au lancement officiel des travaux de l'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire (SNAT).

• Patience SALLAH



Dans le cadre du renforcement du processus de décentralisation et de la stratégie d'aménagement du territoire (PONAT), le gouvernement togolais vient de donner le ton au processus d'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire. L'aménagement du ter-

ritoire tel que défini dans le document de politique nationale d'aménagement du territoire, est l'action et la pratique de disposer avec ordre, à travers l'espace d'un pays et dans une vision prospective, les hommes et leurs activités, les équipements et les moyens de communica-

tion, voire stratégiques. Face au déséquilibre entre Lomé et le reste du territoire et entre les différentes régions, le pays se dote d'une vision spatiale pour réduire ces déséquilibres. Il s'agit de mettre fin au laissez-faire territorial et favoriser l'accès équitable des populations

aux services sociaux de base selon la vision du chef de l'État, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé. Dans son mot de lancement, la cheffe du gouvernement a salué la bonne mobilisation des acteurs impliqués dans l'élaboration de ce processus qui s'inscrit dans la dynamique de réformes et d'inclusion pour réduire les disparités. Elle a appelé à accélérer les actions pour plus d'impacts et à agir réellement et rapidement au profit des plus vulnérables. « Ce schéma est un outil à la fois stratégique et technique qui a pour but d'intensifier la mise en œuvre des infrastructures de base au profit des populations quelle que soit leur localisation sur le territoire national. Il sera un outil d'accélération des réponses en particulier dans les zones exposées à la menace sécuritaire. Le SNAT constitue donc aussi

bien pour les pouvoirs publics, que pour le secteur privé, la société civile et les partenaires, un outil stratégique d'aide à la décision et d'identification dans la gestion

de l'espace public qui renforcera les grandes orientations du développement. », a déclaré Victoire Tomégah-Dogbé.

Tribune

Il était une fois Ignace Clomegah !!!

Il y a des disparitions plus marquantes que d'autres ! Le 23 février 2023, le Togo et le monde des affaires ont perdu l'un des leurs, Monsieur Ignace Anani Kokuvi Clomegah. Ce brillant expert-comptable et diplômé de Sciences Po, était un sujet d'élite qui a intégré très tôt le grand cabinet Arthur Andersen. Le parcours de Monsieur Clomegah restera à jamais une source d'inspiration pour l'Afrique de l'excellence.

L'Association des Grandes Entreprises du Togo (AGET) tient à saluer le travail remarquable et la contribution inestimable de Monsieur Clomegah dans le domaine de l'expertise comptable, de la formation des talents et du développement des affaires. Cet homme visionnaire a su faire preuve de perspicacité et d'audace pour bâtir une carrière remarquable, inspirer des générations de jeunes professionnels et contribuer au développement de l'éco-

nomie africaine. Nous sommes fiers d'avoir compté Ignace Clomegah parmi nos membres. Nous sommes honorés d'avoir pu travailler avec lui et de l'avoir connu. Personnalité immensément respectée, Ignace Clomegah a donné du Togo une image d'excellence et du travail de qualité. Pendant plusieurs années, il a recruté et formé de nombreux talents, notamment des Ivoiriens et des Togolais qui ont aujourd'hui des postes de haut niveau dans

des gouvernements, des multinationales, des organisations internationales ou d'autres encore qui sont des chefs d'entreprises chevronnés. Ignace Clomegah était un homme humble, disponible et à l'écoute de tous. Il avait une passion contagieuse pour son métier et pour l'Afrique. Il était respecté et admiré pour son intelligence, sa compétence et sa droiture. Aujourd'hui, l'Association des Grandes Entreprises du Togo (AGET) rend hommage à Ignace

Clomegah, un homme d'exception qui a laissé une empreinte indélébile sur le monde de l'entreprise en Afrique. Nous sommes fiers de compter parmi nos membres, des entreprises qui ont bénéficié de son expertise et de son mentorat. Nous sommes reconnaissants pour tout ce qu'il a fait pour l'Afrique et pour les générations futures. Nous sommes tristes de le voir partir, mais nous sommes également conscients de la chance que nous avons eue de le connaître et de tra-

vailler avec lui. Nous garderons toujours en mémoire sa vision, son dévouement et son optimisme. Nous sommes convaincus que son héritage continuera de vivre à travers tous ceux qu'il a formés et inspirés. Nous voulons adresser nos sincères condoléances à la famille d'Ignace Clomegah, à toute l'équipe de DELOITTE TOGO, à son Managing Partner et à tous ceux qui l'ont aimé et admiré. Nous sommes à leurs côtés dans cette période difficile et nous

leur offrons notre soutien et notre réconfort. Ignace Clomegah restera à jamais dans nos cœurs et dans nos esprits, comme un exemple de réussite, d'engagement et de détermination. Il était une fois Ignace Anani Kokuvi Clomegah, un homme d'exception...

Jonas A.Y. DAOU
Président de l'AGET

ECO & FINANCES

Journal d'informations, d'investigations économiques, financières et boursières
Email : ecofinances.infos@gmail.com
Site web : www.ecofinances.com
REC N° 0643/01/08/2022/HAAC
Édité par L'Agence de Presse ECO & FINANCES
N. RCCM: TG-LFW-01-2022-B13-02054
Adresse : rue de l'énergie Agbalepedogan derriere l'ecole cour lumière - Tél: 00228 97 25 84 84 Lomé, Togo

Directeur de publication

Komlan KPATIDE
00228 90 05 05 08

Rédacteur en chef

Bernard D. AFAWOUBO
00228 90 90 49 83

Chef d'édition

Eyram AKAKPO
00228 93 64 07 85

Rédacteurs

Keziah KPATIDE
SALLAH Patience
Yves ATCHANOUVI
Kodji GATOR JOE

Direction commerciale

00228 97 25 84 84

Graphistes

FOLIKOUE ATA K. Achille
DOS REIS A. Marie Goretti

Imprimerie

TOGO V.SPRINTS
Tirage: 3000

Economie maritime

Contre Amiral Fogan Adegnon présente les performances du PAL

La direction générale du Port autonome de Lomé a organisé le vendredi 24 février 2023 à Lomé, la « Journée Presse » pour présenter aux professionnels des médias les performances du PAL au cours de ces dernières années.

● Bernard AFAWOUBO

L'un des maillons importants de l'économie nationale togolaise, le Port autonome de Lomé se donne le privilège de recevoir les professionnels des médias afin d'échanger avec ces derniers sur la santé du secteur de l'industrie maritime et portuaire du pays. C'est à cet exercice que s'est livré le vendredi dernier, le directeur général du Port autonome de Lomé, Contre Amiral Fogan Kodjo Adegnon qui a, à ses côtés le ministre de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière, Edem Kokou Tengue, en présence des professionnels des médias et des structures partenaires notamment les manutentionnaires, les consignataires, les transitaires, les transporteurs, les représentants des pays du Sahel, bref les acteurs de la communauté portuaire qui œuvrent en synergie pour le développement et la compétitivité de la place portuaire de Lomé. Axée autour du thème central « Journée d'échanges sur les performances du Port autonome de Lomé », cette journée presse vise à renforcer la visibilité du Port autonome de Lomé à travers les médias. De façon spécifique, il a été question d'échanger avec les médias sur les récentes performances et innovations au PAL ; de montrer l'impact des activités portuaires sur l'économie du pays et sur le PAL et fournir les bonnes informations sur le PAL à l'opinion publique nationale et internationale. A en croire Contre Amiral Fogan Kodjo Adegnon, Directeur général du Port autonome de



Lomé, en terme d'innovations et pour renforcer sa compétitivité, le Port Autonome de Lomé a mis place, avec la Cellule Climat des Affaires, un Centre d'Appel afin de rapprocher davantage l'institution du client. Ce Centre a pour mission principale de prendre en charge les réclamations et plaintes des clients du Port de Lomé. « La présente journée, vise essentiellement à exposer les performances et les innovations enregistrées par le PAL au cours des années écoulées » a-t-il indiqué. En termes de performances, sur les cinq dernières années, le trafic global a connu une croissance de 62,5% passant de 18.320.953 tonnes en 2018 à 29 771 988 tonnes en 2022. Le trafic import de 2021 comparé à celui de 2022 a augmenté de 2,95% avec 7.963.244 tonnes en 2021 et 8 198 039 tonnes en 2022. Le trafic export a progressé de 13,96% entre 2021 (1.445.970 tonnes) et 2022 (1.647.829 tonnes). Le transbordement représente plus de 60% du trafic global même s'il a régressé de 0,93% entre 2021 (20.061.481 tonnes) et 2022 (19 874 442 tonnes).

Le trafic conteneurs EV a connu une légère baisse de 0,48% en 2022 et se chiffre à 1.952.879 conteneurs contre 1.962.304 en 2021. Le Port de Lomé est classé 4ème en termes de trafic conteneurs en Afrique et 96ème dans le monde en 2021. Il est probable que le PAL obtienne la 3ème place en 2022 même si une légère régression de 0,48% est observée entre 2021 et 2022. Le nombre de navires accostés au Port de Lomé passe de 1.629 en 2021 à 1.662 en 2022 soit une croissance de 2,2% (33 navires de plus). Au vue de cette performance réalisée, le ministre en charge de l'économie maritime, Edem Kokou Tengue a félicité le Directeur général du Port autonome de Lomé, Contre Amiral Fogan Kodjo Adegnon, et toute son équipe pour cette belle performance et les a exhortés à doubler plus d'effort pour une performance accrue.

Les grandes innovations du PAL

Parlant d'innovations, dans l'optique d'éliminer les entorses à la compétitivité du Port Autonome de Lomé

(faux frais et débours), le Port autonome de Lomé a opté pour la totale dématérialisation. En effet, la dématérialisation est une opération liée à une technologie consistant à remplacer un support matériel tangible par un

procédé électronique. Au Port autonome de Lomé, la dématérialisation consiste entre autres à la rapidité et à la transparence dans les formalités administratives d'entrée et de sortie des marchandises ; à la dématérialisation des procédures d'enlèvement des marchandises ; à la prise en compte automatique des factures sans la présence des transitaires au guichet du Port ; à la mise à disposition d'un portail client « epaltogo.com » où tous les clients peuvent soumettre les requêtes de tous ordres ainsi que les réclamations ; à l'accès des clients aux différentes factures qui leurs sont adressées par le PAL sur le portail client ; au règlement direct de leurs factures en ligne à travers le portail « epaltogo.com » où ils sont redirigés vers les

systèmes de paiement des Banques connectées à cet effet (BTCL, ORABANK, ECOBANK, UTB, BANQUE ATLANTIQUE TOGO et CORIS BANK) ; à la réduction sensible des détails de traitement des procédures d'enlèvement de marchandises ; à la réduction également des délais de règlement de factures. Outre ces innovations, le Port de Lomé la Plateforme Industrielle d'Adetikopé (PIA) vient renforcer la gamme des infrastructures pour une meilleure fluidité du corridor Lomé-Ouagadougou. Aussi, en vue d'améliorer la compétitivité des services de transport et de la logistique au Togo, un Centre d'Appel (CA) est créé au Port de Lomé au profit de la chaîne logistique import-export.



Acquisition de logement décent

Bank Of Africa signe une convention de partenariat avec Yayra Estate

Bank Of Africa Togo (BOA-Togo) et Yayra Estate, la structure qui construit une cité ultra moderne à Djangblé, ont signé le 28 février 2023 à Lomé, un partenariat de financement. Cet accord permettra à la banque d'accompagner ses clients désireux de s'offrir des logements, à payer à crédit sur une période de 10, 15 ou 20 ans.

● **Eyram AKAKPO**



Les documents de ce partenariat ont été signés par le directeur général de BOA-Togo, Youssef Ibrahim et le promoteur de Yayra Estate, King Dodjro. Cet accord pour la BOA-Togo, consiste à mettre à disposition de ses clients désireux, des crédits immobiliers, afin de s'acquérir des appartements à Yayra Estate. La démarche a pour but de soutenir la politique de développement du gouvernement qui vise à offrir des logements décents à tous les togolais et à mettre fin aux problèmes fonciers. « La BOA s'engage à financer justement les clients qui ont besoin de crédits au profit de ces logements. Nous sommes disposés à les leur accorder sur des périodes de 10, 15 ou 20 ans. Les financements varient d'un client à un autre. Nous sommes disposés à étudier et satisfaire les demandes de nos clients. Le mode de paiement doit être défini entre le client et la société de construction. La démarche est simple et sans aucun risque ni pour le souscripteur,

ni pour la banque », a expliqué Youssef Ibrahim, Directeur général de BOA-Togo. Pour le promoteur de Yayra Estate, King Dodjro, les négociations avec la BOA-Togo ont commencé depuis un certain temps. Il annonce par ailleurs, la réalisation de 2500 appartements de haute qualité répondant aux normes internationales sur un site de 25 hectares. « Nous voulons que la BOA-Togo accompagne nos clients désireux d'acquérir des appartements chez nous. Nous avons négocié les conditions qui sont meilleures pour faciliter l'accès à ce crédit quel que soit le type d'appartement que le client désire (...) Ce programme s'adresse à tous ceux qui sont dans le besoin et qui désirent acquérir des appartements. Yayra Estate est une cité ultra moderne qui respecte les normes environnementales. Nos prix sont très accessibles et partent de 130000 par mois », a indiqué King Dodjro.

Cette initiative, première du genre au Togo,

vient à point nommé pour solutionner les divers problèmes de logements, les questions des litiges fonciers et offre un cadre idéal de vie à la population en même temps qu'elle donne un nouveau visage à la capitale togolaise. Yayra Estate est destiné à toute personne qui dispose de ressources sûres pouvant (lui permettre de) rembourser un crédit bancaire. L'acheteur peut donc être fonctionnaire, salarié du privé, commerçant ou artisan. Il a l'opportunité de payer cash ou à crédit. L'acquisition des appartements ne concerne pas que la clientèle locale, la diaspora est aussi prise en compte. « Nous disposons d'une dérogation spéciale de nos partenaires bancaires pour une ouverture de compte à distance à nos clients vivant hors du territoire national, où ils feront les virements des sommes équivalant au montant d'achat de nos appartements. Les fonds ne seront mis à notre disposition qu'au moment où les clés seront remises aux clients », a conclu King Dodjro.



Audience

Le Gouverneur du District 403 A2, Claude Aguiar chez le Premier ministre

Le Premier ministre, Victoire Tomégah Dogbé, a conféré, le 28 février 2023, à la Primature, avec une délégation de Lions club International district 403 A2, conduite par son gouverneur, le togolais Claude Aguiar.

● **Ilona E.**



Les échanges entre la délégation et le Premier ministre ont porté sur les relations d'amitié entre l'organisation et le Togo, ainsi que la vision du district pour le mandat 2022-2023 qui a commencé, depuis le 1er juillet de l'an dernier, pour s'achever le 30 juin prochain. « Notre vision, c'est d'arriver à servir plus d'un million de nos populations, contribuer efficacement à l'enracinement de notre fondation qui est le bras financier de notre organisation et qui nous permet de réaliser, de financer nos projets et surtout de recruter le maximum de

nos Lions pour servir sur le terrain », a indiqué le gouverneur Aguiar. En effet, l'objectif de Lions club International district 403 A2 est de mener des actions et qui pourront impacter, significativement, la vie des populations à la base. Le district 403 A2 « est en train de réaliser à Dapaong un grand projet d'adduction d'eau par le montage de pompe hydraulique équipée de panneaux intelligents avec quinze forages en cours de finition », a déclaré Aguiar. Pour le gouverneur, le Premier ministre Dogbé, qui s'est montré réceptif, a salué les initiatives

menées en appui aux actions du gouvernement. « Notre objectif, c'est de doubler le club de Kara, créer un à Tsévié, Kpalimé et à Dapaong, pour mieux servir dans les communautés et améliorer la vie de ceux qui sont dans le besoin. Nous avons beaucoup de clubs à Lomé, un à Atakpamé, Sokodé et Kara », a-t-il signifié. Il faut souligner que le District 403 A2 comprend la Sierra Leone, le Libéria, la Côte d'Ivoire et le Togo. Il est composé de 108 clubs Lions à ce jour et 30 clubs Leos (les plus jeunes). Environ 2700 sont membres dont 800 au Togo.

BRVM BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE

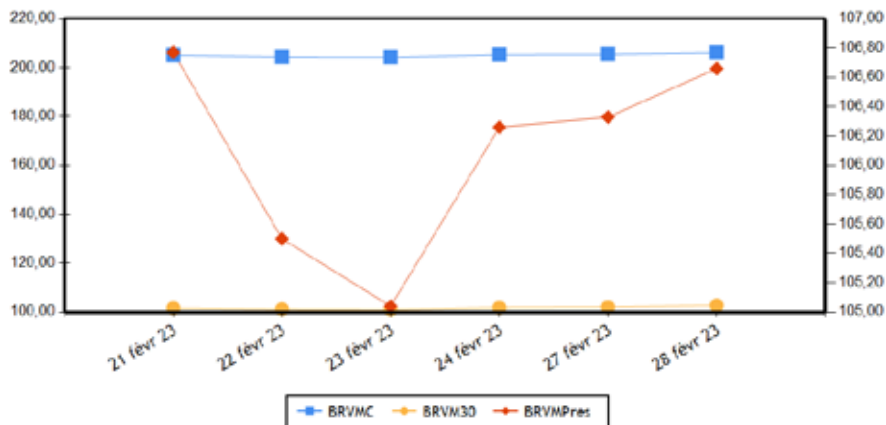
mardi 28 février 2023 N° 42

BRVM COMPOSITE	206,18
Variation Jour	0,34 %
Variation annuelle	1,46 %

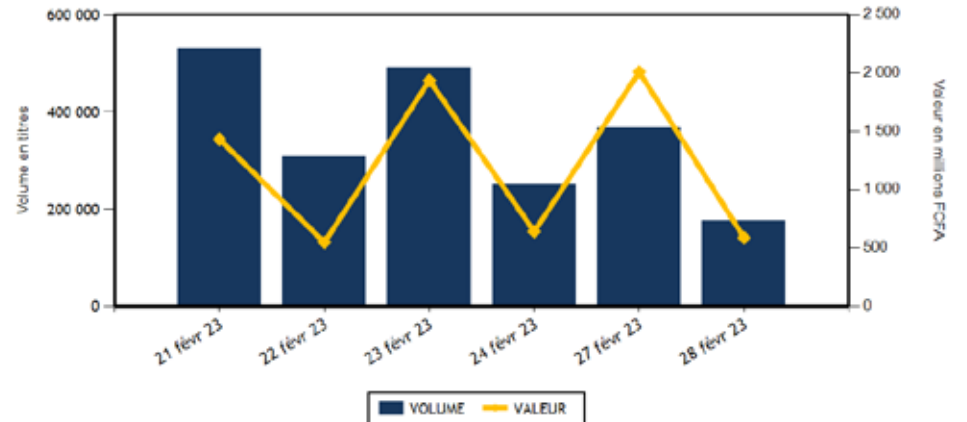
BRVM 30	102,72
Variation Jour	0,65 %
Variation annuelle	2,72 %

BRVM PRESTIGE	106,66
Variation Jour	0,31 %
Variation annuelle	6,66 %

Evolution des indices



Volumes et valeurs transigés



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	7 670 430 158 655	0,33 %
Volume échangé (Actions & Droits)	173 926	-9,95 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	564 798 740	-51,12 %
Nombre de titres transigés	44	4,76 %
Nombre de titres en hausse	11	22,22 %
Nombre de titres en baisse	21	-12,50 %
Nombre de titres inchangés	12	33,33 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
TOTAL SN (TTLS)	2 830	7,20 %	11,64 %
SODE CI (SDCC)	5 200	4,00 %	-4,85 %
BANK OF AFRICA ML (BOAM)	1 330	3,91 %	-5,00 %
BOLLORE (SDSC)	1 350	3,85 %	-3,23 %
SONATEL SN (SNTS)	16 395	2,82 %	7,86 %

INDICES PAR COMPARTIMENT

Base = 100 au 02 janvier 2023	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM-PRESTIGE	10	106,66	0,31 %	6,66 %	116 995	320 877 630	6,24
BRVM-PRINCIPAL	36	97,41	-0,33 %	-2,59 %	56 931	243 921 110	9,58

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	11	97,49	-0,45 %	-6,46 %	6 380	14 534 410	25,26
BRVM - SERVICES PUBLICS	5	504,44	1,14 %	3,12 %	32 102	234 091 190	8,97
BRVM - FINANCES	15	76,70	-0,34 %	1,58 %	81 916	173 907 935	6,98
BRVM - TRANSPORT	2	330,96	3,74 %	-3,14 %	2 469	3 325 425	5,27
BRVM - AGRICULTURE	5	287,57	-2,27 %	1,41 %	4 922	39 123 685	5,61
BRVM - DISTRIBUTION	7	359,20	1,15 %	0,18 %	46 011	99 689 135	24,68
BRVM - AUTRES SECTEURS	1	1 233,88	-7,41 %	5,26 %	126	126 960	12,01

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
PER moyen du marché	8,03
Taux de rendement moyen du marché	7,61
Taux de rentabilité moyen du marché	7,94
Nombre de sociétés cotées	46
Nombre de lignes obligataires	119
Volume moyen annuel par séance	431 038,00
Valeur moyenne annuelle par séance	1 186 446 425,17

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
Ratio moyen de liquidité	8,90
Ratio moyen de satisfaction	7,79
Ratio moyen de tendance	87,44
Ratio moyen de couverture	114,36
Taux de rotation moyen du marché	0,02
Prime de risque du marché	6,55
Nombre de SGI participantes	32

Définitions

Volume moyen annuel par séance
Valeur moyenne annuelle par séance
Ratio moyen de liquidité
Ratio moyen de satisfaction
Ratio moyen de tendance
Ratio moyen de couverture

= Volume annuel échangé / nombre de séances
= Valeur annuelle échangée / nombre de séances
= Moyenne des ratios de liquidité (Titres échangés / Volume des ordres de vente)
= Moyenne des ratios de satisfaction (Titres échangés / Volume des ordres d'achat)
= Moyenne des ratios de tendance (Volume des ordres d'achat / Volume des ordres de vente)
= Moyenne des ratios de couverture (Volume des ordres de vente / Volume des ordres d'achat)

Taux moyen de rotation
PER moyen du marché
Taux de rendement moyen
Taux de rentabilité moyen
Prime de risque du marché

= moyenne des taux de rotation des actions cotées (volume transigé/capital flottante)
= moyenne des PER des actions cotées ayant un PER positif
= moyenne des taux de rendement des actions cotées ayant distribué un dividende
= moyenne des taux de rentabilité des actions cotées
= (1 / le PER moyen du marché) - le taux de référence actuel des emprunts d'Etat

BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES
Siège Social : Abidjan - Côte d'Ivoire, 18 av. Joseph Anoma
Adresse : 01 BP 3802 Abidjan 01
Tel : +225 20 31 55 50 / +225 20 32 66 85
Fax : +225 20 32 66 84
E-mail : brvm@brvm.org Site web : www.brvm.org



Mobilisation des ressources financières au Bénin

Une hausse de 12,6% des recettes publiques en 2022

Les réformes de mobilisation des ressources financières engagées au Ministère de l'Economie et des finances ont porté leurs fruits. Car, à fin décembre 2022, les recettes de l'Etat ont enregistré une progression de 12,6% selon une note d'information sur la dette publique.



Les recettes publiques collectées pour le compte de l'année 2022 s'établissent à 1 458,5 milliards FCFA contre à 1.295,7 milliards FCFA en 2021. Ce qui correspond à une augmentation de 162,8 milliards de FCFA, soit une progression de 12,6%. La performance de mobilisation des recettes publiques est imputable aux multiples réformes économiques engagées. Selon la note d'information du Ministère de l'Economie et des finances, pour ce qui concerne les dépenses, elles sont ressorties à fin décembre 2022 à 2 184,9 milliards FCFA contre 1 949,4 milliards FCFA en 2021 et 1 719,9 milliards FCFA en 2020. Elles ont enregistré ainsi une hausse de 12,1% par rapport à 2021 et 78,0%

par rapport à 2019. Selon l'analyse des résultats, les recettes de l'Etat se sont inscrites globalement en hausse sur la période 2015-2022 en lien, entre autres, avec les réformes engagées au sein des régies financières à partir de 2016. Il faut préciser que pour 2022, la progression des dépenses publiques est en lien avec la hausse des dépenses de transfert et d'équipement du fait d'une part, de la mise en œuvre des mesures de riposte à la pandémie de la COVID-19 et des mesures de soutien du Gouvernement à la population face à la cherté de la vie et d'autre part, du vaste programme de construction d'infrastructures socio-économique prévu au titre du PAG 2016-2021. En pourcentage du PIB, les dépenses publiques représenteraient 20,2% en 2022 contre 19,9% en 2021. En effet, s'il y a une évolution des recettes et des dépenses, le déficit base ordonnancement est ressorti à 726,4 milliards de FCFA en 2022 contre 653,7 milliards de FCFA en 2021, marquant ainsi une dégradation. En pourcentage du PIB, le déficit hors dons s'établit à 6,7% comme en 2021. Pour le compte de l'année 2023, il est attendu une amélioration des recettes de l'Etat, en lien notamment avec la poursuite des réformes et une augmentation des dépenses par rapport à 2022. La hausse des dépenses serait tirée principalement par les dépenses de salaire et d'investissement, en lien respectivement avec les effets de la revalorisation de la masse salariale, devenue effective depuis décembre 2022

et la mise en œuvre du PAG2021-2026 qui devrait connaître une phase active en 2023. Pour rappel, les députés ont adopté la loi No 2022-25 portant loi de finances rectificative gestion 2022. Cette loi rectificative avait fait passer le budget gestion 2022 à un montant de 2.956,661 milliards de Fcfa contre 2.541,203 milliards de Fcfa initialement prévus, soit une progression de 16, 3%. Cette hausse est imputable, entre autres, à la prise en compte dans le budget de l'Etat, des mesures de sécurité et de soutien au pouvoir d'achat des ménages, l'objectif étant de renforcer les dépenses sociales au bénéfice des populations les plus vulnérables.

E c o n o m i e 2 4

Internet mobile à haut débit

Le Cameroun double son taux de pénétration (39%) en 4 ans, malgré les défis à relever

Selon la ministre des Postes et Télécoms, Minette Libom Li Likeng, l'accès à l'internet mobile à haut débit a significativement progressé au Cameroun ces dernières années. «Au cours des quatre dernières années, nous sommes passés d'un taux de pénétration du haut débit mobile de 18% à 39%, grâce à une batterie de mesures que nous avons prises pour renforcer la concurrence et la responsabilité réglementaire», a révélé la ministre, qui prenait part à la toute première rencontre de l'Alliance ministérielle pour les nations numériques, organisée du 21 au 22 février à Londres par l'Organisation des télécommunications du Commonwealth (en anglais).



à Londres, le Cameroun a beaucoup investi dans les infrastructures ces dernières années, notamment dans la fibre optique, infrastructure stratégique dans le développement de l'économie numérique. En effet, le pays est de nos jours connecté à cinq câbles sous-marins, ce qui en fait le hub des infrastructures télécoms en Afrique centrale. Cette appropriation de l'infrastructure à fibre optique permet

aujourd'hui au Cameroun de revendiquer un linéaire de 15 000 kilomètres de fibre déployée à travers le pays. La disponibilité de cette infrastructure, qui permet l'accès à l'internet haut débit, couplée à la forte pénétration du téléphone mobile (plus de 80%), ont permis de booster l'utilisation des téléphones intelligents, communément appels smartphones. Selon l'Observatoire national des télécommunications de l'Agence de régulation des télécommunications (ART), le taux de pénétration de ces téléphones permettant d'accéder à l'internet mobile est passé de 25% en 2016 à près de 40% en 2020 au Cameroun, ce qui correspond à une progression de 15% sur 4 ans. D é f i s Cependant, derrière cette embellie, se cachent de nombreux défis à relever par le Cameroun. «Certaines zones géographiques restent non couvertes et l'accès à l'internet n'a pas encore atteint la couverture universelle. Les prix au détail de la téléphonie mobile et de l'internet semblent relativement élevés, en particulier pour les personnes à faible revenu. Comme de nombreux autres pays au monde, le Cameroun est confronté au défi que représentent les mutations très rapides de l'environnement numérique, qui a rendu certains de nos instru-

ments réglementaires et juridiques superflus», a confessé la ministre Libom Li Likeng devant ses pairs de l'Alliance ministérielle pour les nations numériques. Celle-ci a ensuite invité ces derniers à accompagner le Cameroun sur le chemin du développement de l'économie numérique. «Le gouvernement du Cameroun est ouvert à toute forme de partenariat avec d'autres pays, organisations et institutions du Commonwealth, pour la mise en œuvre des programmes visant à garantir une connexion à chaque Camerounais», a-t-elle déclaré.

Prolifération des armes chimiques

Le parlement renforce l'arsenal juridique du Togo

Les armes chimiques sont des substances toxiques dont les répercussions sont négatives aussi bien sur la santé, l'environnement que sur la sécurité intérieure et à l'échelle internationale. Ces effets dévastateurs ont mobilisé la communauté internationale à adopter la Convention sur l'interdiction des armes chimiques engageant les Etats parties à prendre toutes les dispositions pour sa mise en œuvre sur leur territoire respectif. C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet de loi portant interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.



Ce projet de loi a été adopté, à l'unanimité des députés présents, le 28 février 2023 au cours de la première session extraordinaire de l'année sous la présidence de Mme Yawa Djigbodi Tsègan, Présidente de l'Assemblée nationale en présence de Moustafa Mijiyawa, ministre de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins et de Makre Skpane, Secrétaire général adjoint du gouvernement. Adoptée le 13 janvier 1993 à Paris et mise en vigueur depuis le 29 avril 1997, la Convention sur l'interdiction des armes chimiques est un traité multilatéral qui interdit à tous les Etats parties d'utiliser les armes chimiques et préconise des mesures préventives de risque et de gestion des produits chimiques. Le Togo, dans cet esprit, a ratifié cette convention via la loi n°96-006 du 12 juin 1996 en vue de renforcer sa politique nationale contre l'utilisation, la prolifération de ces armes chimiques ainsi que leur destruction. L'objectif majeur pour-

suivi par le présent projet de loi est de prohiber le développement, la production, le stockage et l'emploi d'armes chimiques et encourager leur destruction. Pour raffermir cet objectif et surtout lutter efficacement contre la prolifération de ces armes, auparavant placée sous la tutelle du ministère des affaires étrangères, le présent projet innove en rattachant l'Autorité nationale pour l'interdiction des armes chimiques (ANIAC) au Togo à la présidence de la République. L'adoption de ce projet de loi confère une panoplie d'avantages au Togo. En prenant les dispositions qui s'imposent au plan interne, le projet de loi assure la prévention du régime universel de la vérification en garantissant la non-réémergence des armes chimiques une fois que le processus de désarmement est achevé. Par ailleurs, il met en place un plan de protection des populations et de l'environnement contre les armes chimiques. En outre, il convient d'évoquer des sanctions pénales fort dissuasives

en cas de non-respect du régime d'interdiction, de contrôle et d'inspection des agents chimiques. Cet instrument juridique permet au Togo de bénéficier de l'assistance voire de l'expertise internationale dans tous les domaines couverts par la convention en cas d'attaques chimiques. Moustafa Mijiyawa, ministre de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins a salué l'engagement dont a fait preuve la représentation nationale en adoptant cette loi sur les armes chimiques, une question pertinente et très sensible. Pour le ministre, cet instrument juridique vient à point nommé renforcer l'arsenal législatif et doter l'ANIAC de tous les moyens nécessaires pour accomplir ses missions. Yawa Djigbodi Tsègan, Présidente de l'Assemblée nationale note que le secteur de la chimie ne cesse de connaître un très grand développement. Nombreux sont ces produits ayant des impacts négatifs sur l'homme et son environnement. « Avec l'adoption de

ce texte, l'importation, l'exportation, la mise au point, la fabrication, le stockage et l'emploi des armes chimiques, ainsi que leur destruction seront désormais réglementés », a-t-elle indiqué. La Présidente de la représentation nationale a également témoigné sa gratitude à ses collè-

gues députés pour leur disponibilité et participation aux travaux qui ont permis d'atteindre les objectifs fixés « ceci est à l'honneur de l'institution parlementaire, soucieux de l'intérêt général », avant de déclarer close la première session extraordinaire de l'année 2023. A noter que la Conven-

tion sur les armes chimiques se compose d'un préambule, de 24 articles et de trois annexes: annexe sur les produits chimiques, annexe sur la vérification et annexe sur la confidentialité. 52 pays africains sur 54 sont des Etats parties à ladite Convention.

Les acteurs de la chaîne pénale réfléchissent sur la prise en charge des enfants en conflit avec la loi

Une table ronde sur « Les enjeux de la prise en charge des enfants en conflit avec la loi » regroupe les acteurs de la chaîne pénale le mardi 28 février à Lomé.



Les réflexions sur le thème : « Protection des droits des enfants dans la procédure pénale », vont permettre à ces acteurs de renforcer le cadre de collaboration pour une harmonisation des interventions en vue d'une meilleure protection des enfants et de leur bien-être. Cette activité organisée par l'Union Chrétienne de Jeunes Gens/Young Men's Christian Association (UCJG/YMCA), s'inscrit dans le volet « Accès à la justice et réinsertion » du projet « Youth justice III » dont la finalité est d'« amener les jeunes en conflit avec la loi et les jeunes à risque à avancer vers une citoyenneté active ». A travers cette table ronde, il est question de partager avec les participants notamment les magistrats, les officiers de police judiciaire, le personnel pénitentiaire et les organisations de

la société civile, les difficultés liées à l'application des dispositions du code de l'enfant qui reconnaît le droit à l'éducation, au développement, à la protection sociale et familiale de ce dernier. Il s'agit également d'amener les acteurs de la chaîne pénale à plus de collaboration dans la procédure pénale. A partir des communications, entre autres, « les droits de l'enfant et les mécanismes de protection » et les « enjeux d'harmonisation des interventions des acteurs impliqués dans la prise en charge des enfants en contact avec la loi », les participants approfondissent leurs connaissances sur la thématique et partagent leurs préoccupations par rapport à la protection des enfants. Il est attendu des échanges, non seulement un partage des bonnes pratiques, mais aussi des recommandations à transmettre au ministère

de la Justice et d'autres ministères impliqués pour sortir au finish une feuille de route afin de diminuer les difficultés et les tracasseries liées aux enfants en conflit avec la loi dans le pays, a relevé le directeur de l'Administration pénitentiaire et de la réinsertion, Idrissou Akibou. Une cinquantaine de participants provenant de la région Maritime (Vogan, Tabligbo, Aného) et de Lomé prennent part aux travaux en présence des premiers responsables de l'UCJG notamment le président, Eho Hubert et le secrétaire général, Kokou Gérard Atohoun ainsi que le coordinateur du projet Youth justice III, Gildas Tona.

A t o p

Pour toute **assistance routière** vous pouvez maintenant **nous contacter** sur notre **numéro vert**

▶ N° Vert **80807070**



Assistance Routière

L'union pour l'efficacité

✉ cnct@cnct.tg

🌐 www.cnct.tg



**Parce que quand on aime,
on ne compte pas**

Pour tout achat de +1000000 FCFA,
nous offrons des dîners ou déjeuners
pour deux et de nombreux cadeaux



Offre non valable pour les achats entreprises.